

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooo

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,  
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.  
Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Convocations du 25 mars 2026

**Présents** : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; BREGEON Liliane ; CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DELAHAYE Virginie ; ELMY BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; SOURROUILLE Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ; VILLENEUVE Marc ; ZANDVLIET Jean.

**Excusé** : DAVOINE Stéphane (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; GUIMBERTEAU Alexandre (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU)

**Secrétaires de Séance** : Madame BONNETON Aline et Madame ELMY BARREH Julie

### Délibération D2026-17

**Objet** : Nomination des délégués au Comité National d'Action Sociale CNAS

Madame le Maire expose que la Loi 2007-209 du 19 février 2007 a instauré le Droit à l'Action Sociale pour les agents territoriaux. En rendant obligatoire cette action sociale, le législateur a renforcé le cadre juridique pour améliorer l'environnement professionnel des agents et établir une plus grande parité avec les autres Fonction Publiques qui disposaient déjà de ce droit. Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), créé en 1967, est un organisme associatif officiel et décentralisé, pluraliste avec une gestion paritaire (élus, agents). 20 000 collectivités locales et établissements publics ont à ce jour adhéré au CNAS représentant 780 000 agents.

Le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

La Commune adhère au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. A l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner deux nouveaux délégués, un élu et un agent, pour 6 ans.

Monsieur Sébastien GANTCH a fait part de sa candidature pour le collège des élus.  
Madame Nathalie CASTRO s'est portée candidate pour représenter le collège des agents.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 2007-209 du 19 février 2007,

**Considérant** l'adhésion au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et la nécessité de renouveler les délégués de la commune, un élu et un agent à parité

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	<b>27</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>00</b>

**NOMME Monsieur Sébastien GANTCH délégué du collège des élus et Madame Nathalie CASTRO déléguée du collège des agents au CNAS.**

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus  
A Fargues Saint-Hilaire, le 31 mars 2026  
**Madame le Maire,**  
**Florence ALLAIS**

